

4 Économie

Plan de réhabilitation des écoles primaires publiques

Les entreprises soumissionnaires bientôt au " scanner "

MSM
Libreville/Gabon

DANS le cadre de la mise en œuvre des mesures fortes à caractère social annoncées par le président de la République, l'Agence nationale des grands travaux et d'infrastructures (ANGTI), en collaboration avec la direction générale du Budget et des Finances publiques a publié un avis d'appel d'offres, les 14 et 16 mars derniers, pour la réhabilitation des écoles primaires publiques. Ce sont, au total, 180 lots qui sont à prendre. Pour le directeur général du Budget et des Finances publiques, Fabrice Andjoua



Photo : D.R

Plusieurs écoles vont faire l'objet d'un lifting complet.

Bongo Ondimba, ce vaste plan de rénovation des écoles primaires publiques sur l'ensemble du territoire a, surtout, pour but d'améliorer les conditions d'apprentissage et de vie de nos jeunes apprenants. Car il sera question, a-t-il

précisé, de réhabiliter les salles de classe, les sanitaires, les bureaux administratifs et autres locaux dans ces différents établissements. Pour l'ensemble des travaux, 10% des marchés ont déjà été attribués excep-



Photo : Aristide Moussavou/ L'Union

C'est au département du Budget et des Comptes publics que les plis seront dévoilés.

tionnellement par entente directe, compte tenu du caractère urgent de l'exécution de cette mesure (le seuil à ne pas dépasser étant de 15%) conformément à l'article 71 du Code des marchés publics (CMP). Les 90% autres le

seront par appels d'offres. Selon la DGBFIP, la publication des avis les 14 et 16 mars derniers constitue la première phase de cette mise en concurrence. Pour la suite de la procédure, les entreprises intéressées pourront acquérir le Dos-

sier d'appel d'offres (DAO), contre paiement d'un montant de 100 000 FCFA, pour chaque lot, à l'ANGTI, située à l'hôtel Héliconia II à Angondjè.

Ce DAO contient toutes les informations indispensables aux soumissionnaires pour préparer des offres conformes. Il s'agit des termes de références, des données particulières de l'appel d'offres, des cahiers des clauses techniques, administratives et environnementales, ainsi que des instructions aux soumissionnaires. Une réunion d'information et d'échanges d'informations sera organisée dans les tout prochains jours avec les potentiels soumissionnaires.

Trois questions au directeur général du Budget et des Finances publiques...

...Fabrice Andjoua Bongo Ondimba : " Les offres doivent être déposées, au plus tard, le 5 avril prochain "

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

L'union. M. le DGBFIP, vous avez lancé les 14 et 16 mars derniers, les avis à manifestation d'intérêt pour la réhabilitation des écoles primaires publiques à travers le pays. Toutefois, il semble que les visites de sites soient indispensables pour obtenir des informations qui n'auraient pas été fournies dans le Dossier d'appel d'offre (DAO). Ne pensez-vous pas que les délais fixés par vos services soient trop courts pour effectuer les visites des sites dans les neuf provinces ?

Fabrice ANDJOUA BONGO ONDIMBA : le problème posé comme tel, renvoie à l'image d'une caravane qui se déplacera d'un site à un autre, parcourant toute la distance qui mène aux neuf provinces. Non, il n'en est rien ! Il s'agit ici, du potentiel soumissionnaire, prêt à effectuer le déplacement dans la zone où se situe le lot pour lequel il manifeste un intérêt. S'il vit à Libreville et que le lot se trouve dans le Woleu-Ntem, par exemple, vous conviendrez avec moi que s'y rendre et visiter les lieux sont des actions susceptibles d'être réalisées en 2 jours. Dans les autres provinces, cela peut prendre autant, sinon moins de jours. La démarche inverse est aussi envisagée pour les entreprises domiciliées en province. Elles effectueront la visite des sites sur place et se déplaceront pour l'acquisition des DAO à Libreville. J'estime, pour ma part, les délais assez raisonnables pour cette mission dont les résultats contribueront à éclairer les candidats potentiels sur des informations qui n'auraient pas été fournies par le DAO. Ces visites des lieux doivent nécessairement être organisées avant la date limite de remise des plis,



Photo : R.H.A

Fabrice Andjoua Bongo Ondimba, DG BFIIP

puisqu'elles vont permettre aux candidats de présenter une offre adaptée au contexte.

Le jeudi 5 avril, comme indiqué, constitue la date limite des dépôts des offres. Il sera question d'analyser les offres en question et de retenir les meilleures propositions. Comment cela se déroulera-t-il concrètement ?

Les offres doivent effectivement être déposées, au plus tard, le 5 avril prochain à 10h00, à la Chambre de commerce, de l'agriculture, de l'industrie, des mines et de l'artisanat du Gabon. Toute offre qui parviendra postérieurement à la date et à l'heure indiquées sera irrecevable. Pour les attributions des lots, il faut dire que tout se décide depuis le début de la consultation. C'est à la lecture minutieuse et à la compréhension du DAO que tout se détermine. Pour en décrypter le contenu, il est souhaitable de s'entourer des compétences avérées car, ce dossier décrit de manière précise, l'objet que l'entreprise s'engage à réali-

ser sur la base d'une obligation de conformité. En cela, le soumissionnaire est aiguillonné par les prescriptions du cahier des charges et proposera à la date prévue, une offre conforme. Il sera, certes, ensuite question d'analyser. Mais avant toute analyse, intervient la séance d'ouverture des plis. Il est important de bien distinguer l'examen des candidatures et l'analyse des offres pour que les principes fondamentaux de la commande soient respectés. L'ouverture des plis, qui précède l'analyse, disais-je, aura lieu le même jour, au même endroit, c'est-à-dire le 5 avril à 13 heures, en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents. Au cours de la séance, le nom de chaque candidat, le montant de chaque offre, le délai de réalisation sont lus à haute voix, la présence ou l'absence de garantie d'offre est également mentionnée. Tous ces renseignements sont consignés dans le procès-verbal. Les candidats seront par la suite priés de se retirer pour que la Commission d'évaluation des offres (CEO) procède à l'analyse de ces offres qui se tient à huis clos. Il sera question de vérifier les pièces administratives, d'évaluer les offres techniques et financières ainsi que de procéder à leur classement, suivant les critères définis dans le dossier d'appels d'offres. J'insiste sur le fait que les candidats doivent veiller scrupuleusement à l'exactitude des informations contenues dans l'offre car, les informations inexacts des pièces administratives demandées dans le dossier d'appel d'offres ou leur fausseté, ainsi que l'inexactitude de celles relatives aux capacités techniques, juridiques, financières peuvent être sanctionnées par le rejet de l'offre, en dépit de tous les efforts fournis pour la conception et la préparation des candidatures. Cela serait fort dommage pour les entreprises.

Au terme de la séance, la Commission émettra des propositions d'attribution des marchés à ceux qui auront présenté des offres évaluées les moins-disantes. C'est-à-dire les offres conformes aux spécifications juridiques et techniques dont les évaluations, en termes monétaires, sont parmi toutes les offres présentées, les plus basses, sous réserve qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Quand aura lieu la publication des résultats ? Mais surtout, quelles assurances pouvez-vous donner aux entreprises quant au strict respect de cette procédure ?

Les résultats seront publiés après leur approbation par la DGBFIP, qui dispose de dix jours ouvrables à compter de la date de réception du rapport de la Commission d'évaluation des offres. Concernant le respect des procédures, le président de la République, chef de l'Etat, en mettant en place ce plan d'urgence, a souhaité, à la fois, voir nos enfants évoluer dans un cadre meilleur, mais aussi insuffler un peu d'oxygène aux PME locales dont les activités connaissent un sérieux ralentissement, du fait de la conjoncture actuelle. Elles peuvent être rassurées car, toutes les dispositions ont été prises à cet effet. La DGBFIP, en tant qu'organe de contrôle, veille au strict respect de l'application des trois principes qui sous-tendent la commande publique en terre gabonaise. Il s'agit de l'égalité de traitement des candidats, de la liberté d'accès à la commande publique et de la transparence des procédures de passation. Ces principes s'imposent aux autorités contractantes qui sont assistées, lors de l'ouverture et de l'analyse des offres, des commissions d'évaluation présentant toutes les garanties de professionnalisme et d'indépendance requises.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 29/03/2018	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,2398	1USD =	529,083	1 USD	544,859	CAC 40	29/03/2018	5 119,37
		CAD	1,5974	1CAD =	410,640	1 CAD	438,410	DOW JONES	29/03/2018	23 860,36
		JPY	131,6000	1JPY =	4,984	100 JPY	523,345			
		GBP	0,8761	1GBP =	748,767	1 GBP	785,650			
		CHF	1,1804	1CHF =	555,849	100 CHF	58 694,41			
		ZAR	14,5029	1ZAR =	45,229	100 ZAR	4 703,31			
		MAD	11,3391	1MAD =	57,849	1 MAD	60,49			
		CNY	7,7971	1CNY =	84,128	1CNY	86,65			
		KES	124,4200	1KES =	5,272	1KES	5,43			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
29 Mars 2018: 69,73

Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>